conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Code du produit 00000000051680765 00000000051680765

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Application de coulis

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Inhalation)

Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Inhalation)

Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Danger à court terme (aigu)

pour le milieu aquatique

Catégorie 3

1 / 15

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons)

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'inhalation. H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réuti-

lisation.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

En combinaison avec l'eau, une exposition dermale répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alcalines modérées à sévères.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : mortier de ciment modifié

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
ciment Portland, produits chimiques	Ciment Portland	65997-15-1	>= 50 - < 70
quartz	silice cristalline	14808-60-7	>= 30 - < 50
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 1 - < 5
oxyde de calcium	chaux vive	1305-78-8	>= 1 - < 5
Gypse	Gypse [Ca(SO4).2H2O]	13397-24-5	>= 1 - < 5
dioxyde de silicium	Dioxyde de silicium	7631-86-9	>= 1 - < 5
oxyde de magnésium	Oxyde de ma- gnésium	1309-48-4	>= 1 - < 5
nitrite de sodium	Nitrite de so- dium	7632-00-0	>= 0.1 - < 1
4,4'-	4,4'-	80-51-3	
oxy- di(benzenesulfonohydr azide)	Oxy- di(benzènesulfo nohydrazide)		>= 0.1 - < 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Retirer les vêtements souillés.

En cas d'inhalation Après inhalation des poussières:

> Repos, air frais. En cas de malaises : Secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml En cas d'ingestion

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

tion.

L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline

(quartz) respirable peut provoquer une silicose.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Produit en lui-même non combustible. Seul l'emballage peut s'enflammer. Les moyens d'extinction généralement utilisés

sont considérés comme suffisants.

Moyens d'extinction inappro- : jet d'eau

priés

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas combustible ou explosif.

Produits de combustion dan: :

gereux

vapeurs nocives

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens

d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison

de protection contre les agents chimiques.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Porter une protection respiratoire appropriée.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles ap-

propriés pour l'élimination.

Éviter la formation de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Rincer abondamment à l'eau.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

Éviter la formation de poussière.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

sion

Éviter la formation de poussière.

Ne PAS respirer la poussière car elle comporte un danger

pour le système respiratoire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le ciment contenu dans ce produit réagit de manière alcaline

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

au contact de l'eau ou de l'humidité. Cela peut entrainer une importante irritation de le peau ou des membranes muqueuses. L'humidité de la peau ou des muqueuses est suffisante pour déclencher cette réaction. Il faut donc éviter tout

contact direct prolongé avec le produit sec.

Lorsque l'on transvide les sacs dans l'équipement, il faut le faire dansla direction du vent et éviter les pertes autant que

possible.

En cas de transvasement de quantités importantes sans dis-

positif d'aspiration : protection respiratoire.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matières à éviter : Conserver à l'abri de l'eau.

Séparer des métaux.

Séparer des acides et des bases. Séparer des agents oxydants.

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour ani-

maux.

NI. OAO

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
ciment Portland, produits chi- miques	65997-15-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
quartz	14808-60-7	TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/14/2020 2.0 08/22/2024 000000259923 Date de la première version publiée:

08/14/2020

		VEMP (poussière	10 mg/m3	CA QC OEL
		totale)		
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL
		tion de pous-	3	
		sière respi-		
		rable)		
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m3	ACGIH
Gypse	13397-24-5	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
-71		TWA (Pous-	10 mg/m3	CA BC OEL
		sière totale)		
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL
		tion de pous-	3	
		sière respi-		
		rable)		
		STEĹ	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Frac-	10 mg/m3	ACGIH
		tion	(Calcium)	
		inhalable)	,	
dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL
•		tières parti-	(Silice)	
		culaires res-	, ,	
		pirables)		
oxyde de magnésium	1309-48-4	TWA (Fu- mées)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumée	10 mg/m3	CA BC OEL
		inhalable)	(Magnésium)	
		TWA (Pous-	3 mg/m3	CA BC OEL
		sières de	(Magnésium)	
		fumées res-		
		pirables)		
		STEL (Pous-	10 mg/m3	CA BC OEL
		sières de	(Magnésium)	
		fumées res-		
		pirables)	10 / 5	0.0000=
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		inhalable)	40 / 0	1.00":
		TWA (Frac-	10 mg/m3	ACGIH
		tion		
4.4'	90 51 2	inhalable)	0.1 mg/m2	CA BC OF
4,4'-	80-51-3	TWA (Inha-	0.1 mg/m3	CA BC OEL
oxy- di(benzenesulfonohydrazide)		lable)		
unbenzenesunononyurazide)	+	TWA (Frac-	0.1 mg/m3	ACGIH
	ı	I IVVA (FIAC-	U. I IIIQ/III3	

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

inhalable)

Mesures d'ordre technique

: Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposi-

tion admissible recommandée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié

NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter

le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de pro-

tection totale)

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activi-

té et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être

portes.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : gris

Odeur : inodore

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Seuil olfactif

: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par

inhalation.

pН

: env. 12 - 13 (20 °C)

(suspension aqueuse)

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition

Non applicable

Point d'éclair

: n'a pas de point d'éclair

Taux d'évaporation

Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

: non inflammable

Auto-inflammation

: non auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Densité relative

Donnée non disponible

Densité

: Donnée non disponible

Masse volumique apparente

1,800 - 2,400 kg/m3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Non applicable

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Formation de bases fortes par addition d'eau.

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.

Eviter l'humidité.

Matières incompatibles : Des bases fortes

Acides forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

quartz 14808-60-7

(Silica dust, crystalline)

Group 2A: Cancérigène probable pour l'Homme

nitrite de sodium 7632-00-0

(nitrite (ingested) under conditions that result in endogenous nitrosation)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Contact avec la peau : Remarques: En combinaison avec l'eau, une exposition der-

male répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alca-

lines modérées à sévères.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

4,4'-oxydi(benzenesulfonohydrazide):

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Non applicable aux substances inorganiques

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité

dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

Composants:

4,4'-oxydi(benzenesulfonohydrazide):

Coefficient de partage: nlog Pow: 0.08

octanol/eau Méthode: autre (calculé(e))

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétra-

tion dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers

l'atmosphère.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Emballages contaminés : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies;

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaGrout-1205 Formerly MFlow 1205

Version 2.0

Date de révision: 08/22/2024

Numéro de la FDS: 000000259923

Date de dernière parution: 08/14/2020 Date de la première version publiée:

08/14/2020

UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/22/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR